

## Pièces à produire – PACS

### Français

Chacun des partenaires doit fournir les pièces suivantes :

- l'original et une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

*- Pour les partenaires de nationalité française et ne disposant pas d'un acte de naissance dressé ou transcrit en France, une copie originale d'extrait d'acte de naissance étranger ne datant pas de plus de 6 mois, le cas échéant traduite par un traducteur assermenté*

- livret de famille si mariage antérieur
- convention de PACS – formulaire cerfa n°15726\*02 (*signature devant Officier d'Etat Civil*)
- Déclaration conjointe – formulaire n°15725\*02 (*signature devant Officier d'Etat Civil*)
- attestation sur l'honneur lien de parenté
- attestation sur l'honneur résidence commune

### Si partenaire étranger

- copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois traduit par un traducteur assermenté
  - certificat de coutume traduit par un traducteur assermenté
  - livret de famille si mariage antérieur
  - convention de PACS – formulaire cerfa n°15726\*01 (*signature devant Officier d'Etat Civil*)
  - Déclaration conjointe – formulaire cerfa n°15725\*02 (*signature devant Officier d'Etat Civil*)
  - attestation sur l'honneur lien de parenté
  - attestation sur l'honneur résidence commune
  - l'original et une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
-